



Un produit qui offre
la croissance des
placements, des garanties
et la protection de vos
placements – ça existe!

Les **Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life** sont une gamme de contrats de fonds distincts de premier plan offrant de nombreux avantages, comme la souplesse, la croissance des placements, la protection et le contrôle de l'actif. Ce produit fait partie de **Mon argent pour la vie**, l'approche personnalisée de la Financière Sun Life pour la planification de la vie financière et de la retraite⁴.

Les contrats de fonds distincts vous permettent de bénéficier des caractéristiques d'un contrat d'assurance, notamment d'un règlement efficace de vos avoirs à votre décès.

Les produits **FPG Financière Sun Life** peuvent vous aider à mieux épargner dès maintenant ainsi qu'à bâtir votre avenir et à préparer votre retraite⁵. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller pour en savoir plus sur les avantages de ces produits et de nos autres solutions de placement et d'assurance.

Votre parcours commence ici. Parlez-en à votre conseiller dès maintenant ou visitez le site fpgsunlife.ca.

⁴ Seuls les conseillers qui détiennent le titre de planificateur financier au Québec (Pl. Fin.) ou, en dehors du Québec, de planificateur financier agréé (CFP), de conseiller financier agréé (CH.F.C.) ou un titre équivalent sont habilités à porter le titre de planificateur financier.

⁵ Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

À propos de la Financière Sun Life

Constituée en 1865, la Financière Sun Life aide les gens d'ici à gérer et à faire croître leur actif depuis plus de 150 ans.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET GESTION RIGOUREUSE DU RISQUE

- Fournisseur de services financiers à l'échelle internationale dont l'actif géré total s'élève à 734 milliards de dollars*.
- Institution financière parmi les plus anciennes et les plus dignes de confiance au Canada, reconnue pour sa stabilité et sa gestion rigoureuse du risque.

EXPERTISE EN GESTION DE PLACEMENTS

- Fonds de placement offerts par des gestionnaires de portefeuilles mondiaux de premier plan.
- Nous mettons l'accent sur la gestion du risque en nous fondant sur l'expérience, les connaissances et l'innovation.

PRODUITS ET SERVICES DE PREMIER ORDRE

- Gamme complète de produits d'assurance et de placement de pointe pour les particuliers et les entreprises.
- Engagement à l'égard de l'excellence du service.

* Au 31 décembre 2014.

La vie est plus radieuse sous le soleil



Les FPG Financière Sun Life sont des contrats individuels de rente à capital variable établis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2015.
820-4296-05-15



ENTAMEZ
VOTRE
PARCOURS
DE RETRAITE
AVANTAGE À VIE
FPG SUN LIFE

Pour bien préparer votre retraite, prenez les
bonnes décisions dès maintenant.

La vie est plus radieuse sous le soleil





Avec l'aide de votre conseiller, vous pourrez avoir le revenu que vous souhaitez, au moment où vous en avez besoin, pour la vie.

Grâce au produit **Avantage à vie Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life**, vous disposez d'un revenu garanti à vie que vous pouvez augmenter. Vous pouvez également choisir à quel moment vous recevrez ce revenu, et vous avez accès à votre argent en cas de besoin.

Ce produit avant-gardiste réduit les principaux risques liés à la retraite et offre un potentiel de croissance en augmentant votre revenu lorsque les marchés sont en hausse et que les taux d'intérêt sont favorables.

Vous aurez l'esprit tranquille sachant que vous aurez un revenu jusqu'à la fin de votre vie. De plus, vous n'avez pas à vous inquiéter des répercussions des replis boursiers sur votre revenu.

Le produit **Avantage à vie FPG Sun Life** répond à vos besoins pendant les années qui précèdent votre retraite grâce au processus simplifié Établir, Réinitialiser et Encaisser.

Établir : Dès votre investissement initial, vous avez la certitude d'obtenir un revenu minimal garanti à vie lorsque vous déciderez de commencer à recevoir cet argent. Le revenu minimal garanti à vie augmente chaque année où vous reportez la date à laquelle vous commencerez à le recevoir.

Réinitialiser : Si les conditions du marché et les taux d'intérêt sont favorables, le revenu minimal garanti augmente automatiquement chaque année, jusqu'à ce que vous commenciez à le percevoir.

Encaisser : Lorsque vous décidez de commencer à recevoir votre revenu de retraite, vous pouvez bénéficier d'une dernière réinitialisation pour tirer parti des rendements et des taux d'intérêt favorables, et ainsi augmenter encore votre revenu garanti à vie.



Vivre votre retraite en toute confiance, c'est savoir que vous recevez un revenu garanti à vie.

PROTECTION

- Vous êtes à l'abri de la volatilité des marchés et de l'inflation¹, ce qui réduit les principaux risques liés à la retraite, ainsi que les inquiétudes causées par l'incertitude boursière et les faibles taux d'intérêt.
- Des garanties d'assurance protègent vos placements.

CROISSANCE

- Faites croître votre patrimoine en profitant d'un savoir-faire en matière d'investissements qui couvre toutes les catégories d'actifs et tous les degrés de tolérance au risque.
- Affectez jusqu'à 70 % de votre actif dans des fonds d'actions afin d'augmenter le potentiel de croissance de vos placements.
- Cristallisez les gains découlant de l'augmentation des taux d'intérêt et de la hausse des marchés, afin d'accroître votre futur revenu garanti.

SOUPLESSE ET CONTRÔLE

- Au moment du dépôt initial, vous n'avez pas à décider à quel moment vous recevrez votre revenu; vous pouvez choisir une date de début des paiements jusqu'à l'âge de 100 ans².
- Vous connaîtrez avec certitude le montant de votre futur revenu minimal garanti.
- Vous aurez accès à la valeur de marché de votre placement³.
- Des placements de grande qualité vous sont offerts. Vous pouvez personnaliser votre portefeuille en fonction de votre tolérance au risque.

¹ Avant le paiement du revenu, une protection contre l'inflation potentielle est intégrée à la croissance du revenu garanti au moyen des réinitialisations annuelles (jusqu'à l'âge de 80 ans), lesquelles tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que des augmentations de la valeur de marché.

² Contrats non enregistrés seulement.

³ Les retraits réduiront votre revenu garanti à vie futur.